

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16215**

Intitulé

Ostéopathe

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Conservatoire supérieur d'ostéopathie - Paris (CSO Paris), Conservatoire supérieur d'ostéopathie - Toulouse (CSO Toulouse) | Gérant, Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les agréments des ces oragnismes arrivent à échéance en septembre 2019.

L'ostéopathe analyse la plainte d'une personne, évalue son état de santé et détermine l'étiologie du trouble fonctionnel. Si ce dernier entre dans son champ de compétences, il met en place un traitement approprié à l'aide de techniques manuelles.

Le trouble fonctionnel est résolu par l'action réflexe des manipulations sur les mécanorécepteurs articulaires ou viscéraux qui restitue le métabolisme tissulaire, la contrainte mécanique locale et la mobilité.

L'ostéopathe réalise les activités suivantes:

Consultation ostéopathique

A1 Réalisation d'un examen clinique

A2 Mise en place du diagnostic ostéopathique

A3 Réalisation du traitement

A4 Évaluation de la séance

A5 Conclusion, conseil et suivi du patient

Développement de l'activité

A6 Création et gestion de la structure

A7 Développement de la patientèle

A8 Actualisation professionnelle

Réalisation d'actions de formation ou de missions d'expertise en lien avec l'ostéopathie.

A9 Réalisation de travaux de recherche.

A10. Réalisation d'actions de formation

A11. Réalisation de missions d'expertise

Les titulaire possède les compétences suivantes:

· Accueil du patient et Recueil des informations administratives

· Interrogatoire du patient sur le motif de sa venue, ses antécédents, son état physique, ses traitements en cours ainsi que sur son environnement, son comportement et son état psychologique et Lecture du carnet de santé

· Identification de l'origine de ses symptômes. Examen des tests réalisés ultérieurement (imagerie et biologie ...) Élaboration d'un diagnostic différentiel. Réalisation d'un examen physique : visuel statique et dynamique, palpation, neurologique, mobilité des articulations. Orientation si nécessaire vers un autre professionnel de santé (médecin, dentiste, radiologue...)

· Réalisation de tests : passifs, actifs, d'inhibition, globaux, spécifiques

Préconisation d'examens complémentaires

· Élaboration d'un diagnostic spécifique ostéopathique.· Réalisation des tests de contre-indication

·Élaboration d'un protocole de traitement:· Manipulation du système musculo-squelettique. Manipulation du système structurel.·

Manipulation du système viscéral.Manipulation du système crânien / fascias

· Évaluation de l'efficacité du traitement (pendant et après le traitement) : Réalisation de tests comparatifs similaires à ceux de l'examen clinique.

Adaptation du diagnostic et du traitement futur si besoin.

Explication du traitement prodigué. Description du traitement à venir (séances suivantes)

Formulation du traitement (mouvements à réaliser) Conseils sur l'hygiène de vie

Rédaction d'un compte-rendu ou d'une « fiche patient »

· Réalisation d'une étude de marché. Formalités administratives liées à l'exercice d'une fonction libérale

·Etablissement d'un réseau local (professions de santé, commerçants, ...)

· Proposition de prestations d'ostéopathie dans certaines structures (associations, entreprises, centres hospitaliers, cliniques, maternités,

maisons de retraite, centres d'handicapés (EHEO), ...)

- Participation à des échanges interprofessionnels; colloques
- Conduite de travaux de recherche (observations de cas cliniques)
- Conduite de projet. Application d'une démarche expérimentale et Diffusion des résultats
- Rédaction de rapports, d'articles.
- Veille scientifique permanente en ostéopathie et dans les autres disciplines de la santé.
- Transmission du savoir et évaluation de l'intégration des connaissances.
- Accompagnement de personnes en formation.

Analyse des informations collectées dans le cadre d'une expertise. Rédaction de rapports techniques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Pratique de l'ostéopathie en cabinet, sous statut libéral, ou en tant que salarié d'une structure (résidences de personnes âgées, équipes sportives, cliniques, maternités, centres pour handicapés et hôpitaux). Possibilité d'exercer également sous le statut de vacataire.

Ostéopathe
Ostéopathe praticien
Enseignant en ostéopathie
Consultant en ostéopathie

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

Règlementation d'activités :

Agrées par le ministère de la santé: Paris et Toulouse arrêté du 09/08/2007 formation professionnels de santé

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Situation de pratiques clinique sur des patients, sous le couvert d'ostéopathes professionnels.
Projet de création de cabinet, comprenant étude de marché et plan d'actions en vue d'une implantation sur un lieu géographique identifié.
Les connaissances théoriques scientifiques et médicales nécessaires à la pratique de l'ostéopathie sont évaluées tout au long de la formation.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | 1 membre interne au CSO (le président du jury) 3 membres extérieurs au CSO, (ostéopathes ou médecins) |
| En contrat d'apprentissage | | X |
| Après un parcours de formation continue | X | 1 membre interne au CSO (le président du jury) 3 membres extérieurs au CSO, (ostéopathes ou médecins) |
| En contrat de professionnalisation | X | idem |
| Par candidature individuelle | X | idem |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2011 | X | idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 01 juin 2008, jusqu'au 5 mars 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.cso-toulouse.fr/>

<http://www.osteofr.fr>

Lieu(x) de certification :

Une année sur deux :

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Paris
14, rue d'Arras 92000 Nanterre - France

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Toulouse
14 Place Marnac 31520 Ramonville-Saint-Agne - France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Paris
14, rue d'Arras 92000 Nanterre - France

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Toulouse
14 Place Marnac 31520 Ramonville-Saint-Agne - France

Historique de la certification :